



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

HTF Aerosol 400 ml

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent lubrifiant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

WWW: [www.eurotech-neoval.ch](http://www.eurotech-neoval.ch)

E-mail: [office@eurotech-neoval.ch](mailto:office@eurotech-neoval.ch)

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, [office@eurotech-neoval.ch](mailto:office@eurotech-neoval.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



**HTF Aerosol 400 ml**

Numéro de matière 811400

Page: 2 de 11

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3 Autres dangers**

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Spécification chimique: Substance active (Silikon Compound) avec propulseur

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119475602-38-xxxx N°CE 201-142-8 CAS 78-78-4	i-Pentane	< 1 %	Flam. Liq. 1; H224. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066).
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	n-Butane, pur	10 - 25 %	Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	10 - 25 %	Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.
N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	Isobutane, pur	10 - 25 %	Flam. Gas 1; H220. Compr. Gas; H280.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales: Toujours recourir à un médecin en présence de symptômes dûs manifestement à l'inhalation, un contact avec les yeux et la peau.  
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!



En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'inhalation:

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.

En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient.

Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyen d'extinction**

Agents d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, jet d'eau en aspersion

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Veiller au retour de flamme.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de silice, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.



## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Eloigner toutes les personnes non concernées en sens contraire du vent.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié.

Tenir toute personne non protégée à l'écart.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
78-78-4	i-Pentane	Europe: IOELV: TWA	3000 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		Suisse: VLE	3600 mg/m <sup>3</sup> ; 1200 ppm
		Suisse: VME	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 600 ppm
106-97-8	n-Butane, pur	Suisse: VLE	7200 mg/m <sup>3</sup> ; 3200 ppm
		Suisse: VME	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE	7200 mg/m <sup>3</sup> ; 4000 ppm
		Suisse: VME	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
75-28-5	Isobutane, pur	Suisse: VLE	7200 mg/m <sup>3</sup> ; 3200 ppm
		Suisse: VME	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.  
En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!
- Protection des mains: Recommandation: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Changer les vêtements imprégnés.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .  
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: Forme: Aérosol  
Couleur: blanchâtre, transparent
- Odeur: caractéristique
- Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

**HTF Aerosol 400 ml**

Numéro de matière 811400

Page: 6 de 11

Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	env. -80 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Extrêmement inflammable.
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,50 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10,90 Vol%
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

**9.2 Autres informations**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable si stocké dans les conditions prévues.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Récipient sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

**10.5 Matières incompatibles**

Conserver à l'écart des acides, alcalis et agents oxydants.



## 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de silice, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.  
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Manque de données.  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.  
Cancerogénité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.  
Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Pour le constituant silicone: A notre connaissance, aucune propriété nocive pour la santé.

### Symptômes

En cas d'inhalation:  
L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.  
En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient.  
Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Pour le constituant silicone: Le produit est difficilement biodégradable.



### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 16 05 04\* = Aérosol

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10\* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Vider soigneusement et si possible complètement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1950

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS

IMDG: UN 1950, AEROSOLS

IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, inflammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F

IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63

IATA-DGR: Class 2.1





**HTF Aerosol 400 ml**

Numéro de matière 811400

Page: 9 de 11

**14.4 Groupe d'emballage**ADR/RID, ADN, IATA-DGR: néant  
IMDG: -**14.5 Dangers pour l'environnement**

Polluant marin - IMDG: non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre (ADR/RID)**Panneau d'affichage: ADR: Numéro ONU UN 1950  
RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950  
Etiquette de danger: 2.1  
Dispositions particulières: 190 327 344 625  
Quantités limitées: 1 L  
EQ: E0  
Conditionnement - Instructions: P207 LP200  
Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP9  
Code de restriction en tunnel: D**Transport par voie fluviale (ADN)**Etiquette de danger: 2.1  
Dispositions particulières: 190 327 344 625  
Quantités limitées: 1 L  
EQ: E0  
Equipement nécessaire: PP - EP - A  
aération: VE01,VE04**Transport maritime (IMDG)**Numéro EmS: F-D, S-U  
Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959  
Quantités limitées: See SP277  
Excepted quantities: E0  
Conditionnement - Instructions: P207, LP200  
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2  
IBC - Instructions: -  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: -  
Instructions réservoirs - Réglementations: -  
Arrimage et manutention: SW1 SW22  
Séparation: SG69  
Propriétés et observations: -  
Groupe de ségrégation: none

**HTF Aerosol 400 ml**

Numéro de matière 811400

Page: 10 de 11

**Transport aérien (IATA)**

Etiquette de danger:	Flamm. gas
Excepted Quantity Code:	E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG):	10L

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

50 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Teneur en composés organiques volatils (COV):

env. 50 % en poids

**Directives nationales - Allemagne**

Classe de stockage: 2B = Aérosols

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Informations diverses**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H224 = Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

IATA-DGR 2019

Créée:

30.1.2002

**Service responsable de la fiche technique**

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.